

## Tableau de régularisation sur 3 ans

Année 1												
Mois												Total
① Nombres d'heures travaillées												
② Nombres d'heures rémunérées												
Régularisation : ①-②												

Année 2												
Mois												Total
① Nombres d'heures travaillées												
② Nombres d'heures rémunérées												
Régularisation : ①-②												

Année 3												
Mois												Total
① Nombres d'heures travaillées												
② Nombres d'heures rémunérées												
Régularisation : ①-②												

## EXEMPLE

## Tableau de régularisation sur 3 ans

Mensualisation initiale de 140h (42 semaines d'accueil, 40h/semaine), puis avenant au contrat en septembre 2020 avec une diminution de la mensualisation à 113 h. Rupture du contrat au 31 décembre 2020.

(Attention : le nombre d'heures hebdomadaires établi à la base du contrat n'est pas remis en cause : si le contrat est établi pour 40 heures/semaine et que je fais travailler mon assistante maternelle seulement 38h sur certaines semaines ; ce sont bien les 40 heures qui serviront pour le calcul de la régularisation).

Année 1													
2018	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total
① Nombre d'heures travaillées	120	176	120	184	168	80	80	160	144	176	120	152	1680
② Nombre d'heures rémunérées	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	1680
Régularisation : ①-②													<b>0</b>

  

Année 2													
2019	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total
① Nombre d'heures travaillées	80	168	117	176	160	80	80	168	144	168	136	184	1661
② Nombre d'heures rémunérées	140	140	121	140	140	140	140	140	140	140	140	140	1661
Régularisation : ①-②													<b>0</b>

  

Année 3													
2020	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total
① Nombre d'heures travaillées	120	176	136	160	176	104	48	137.75	153.5	98.75	87.25	-	1397.25
② Nombre d'heures rémunérées	140	140	140	140	140	140	140	113	113	86	113	-	1405
Régularisation : ①-②													<b>-7.75</b>

L'assistante maternelle a été rémunérée 7.75 heures de plus